

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3803 - MERCREDI 12 AOÛT 2020

TRANSPORT AÉRIEN

La RDC à quelques jours de la reprise des vols

Dans le pays, l'heure est à une reprise progressive et contrôlée du transport aérien. C'est le sens d'une visite d'inspection du ministre des Transports et Voies de communication, Didier Mazenga, dans les installations de la Régie des voies aériennes de l'aéroport international de N'Djili le 10 août. Officiellement, la RDC maintient la reprise de son trafic aérien pour le 15 août. L'autorité a tenu à s'enquérir des mesures sanitaires prises par les responsables de cette entreprise afin d'arrêter la propagation de la covid-19.

Le transport aérien est l'un des secteurs ayant subi de plein fouet la crise sanitaire. Deux chiffres suffisent pour s'en convaincre : 63 % de chute du trafic par rapport à 2019 et des pertes de l'ordre de 419 milliards de dollars US.

Page 3



Inspection des travaux à l'aéroport de N'djili

COOPÉRATION

Le délégué Afrique d'Angela Merkel attendu à Kinshasa



Angela Merkel et Félix Tshisekedi/DR

Le représentant personnel pour l'Afrique de la chancelière allemande, Angela Merkel, au ministère fédéral de la Coopération économique au développement, Günter Nooke, est attendu à Kinshasa ce mercredi 12 août.

Ce séjour, renseigné par des sources diplomatiques, a pour objectif le développement des relations bilatérales germano-congolaises réchauffées au plus haut sommet à la faveur de la rencontre, en novembre 2019, entre le chef de l'Etat,

Félix-Antoine Tshisekedi, et la chancelière Angela Merkel et l'évaluation de plusieurs dossiers, notamment le chemin de fer et « The Congo Green H2 Projet » (Projet Inga 3).

Page 3

COUR DE CASSATION

Les deux juges récalcitrants en mauvaise posture

Le mardi 4 août au Palais de la nation, les juges Noël Kilomba et Jean Ubulu ont brillé par leur absence à la cérémonie de prestation de serment censé concrétiser leurs nouvelles affectations à la Cour de cassation, préférant « *achever* » leur actuel mandat – encore en cours – de neuf ans à la Cour constitutionnelle. Il ne reste plus qu'au chef de l'Etat, d'après des analystes, de tirer toutes les conséquences de droit en rapport avec l'incurie de ces deux hauts magistrats considérés à ce jour comme démissionnaires conformément à l'article 45 point 3 de la loi organique du 10 octobre 2006 portant statuts des magistrats.

Page 2

COVID-19

Le gouverneur annonce le bouclage de la province du Nord-Kivu

Deuxième province à avoir rapporté plus de cas, quatre cent quarante-six après la ville de Kinshasa, la province du Nord-Kivu renforce les mesures barrières pour contrer la propagation de la covid-19. Pour limiter la propagation du virus, le gouvernement provincial a annoncé le bouclage sur toute l'étendue de la province pour

faire appliquer le port obligatoire des masques à partir de ce mercredi 12 août. Ce qui implique la surveillance au niveau des points d'entrée, points chauds et carrefours, question de se rassurer que dans les bus et dans tous les autres moyens de transports, les mesures sont scrupuleusement respectées.

Page 4

ÉDITORIAL

Vaccin

A lors que la crise sanitaire de Covid-19 continue sa progression sur tous les continents, l'espoir de trouver un vaccin grandit. En Chine, aux Etats-Unis, en France et en Russie, des annonces allant dans ce sens fondent l'espoir que, peut-être, les mois à venir couronneront les efforts des scientifiques.

En même temps, cette frénésie des chercheurs fait apparaître une autre bataille, subtile, du rapport de forces entre les grandes puissances. On peut y voir la détermination de chacune d'elles à exposer le niveau de performance atteint par son système de recherche et saluer une compétition de bonne cause.

La crise de Covid-19 est naturellement sanitaire, mais ses relents politiques et géostratégiques sont évidents. Qui sera le premier à rendre l'espoir à l'humanité confrontée depuis plus d'un semestre à un mal qui a modifié toutes les leçons apprises sur la vie et menace les sociétés d'effondrement ? Telle est la question qui taraude les esprits.

La réponse à cette préoccupation viendra du laboratoire qui fournira la preuve de l'efficacité de sa découverte. Lorsque cette dernière sera testée avec succès, le protocole admis par la communauté scientifique, il méritera toutes les attentions. A cette occasion, les ombrages politiques qui entourent la recherche du vaccin Covid-9 céderont au bon sens qui consistera à sauver les vies.

En attendant l'aboutissement des démarches en cours, les populations devront continuer d'observer les mesures barrières, les gouvernements sont appelés à poursuivre leurs efforts de contrôle. Tout en essayant de mettre de côté le peu de ressources qui pourraient servir, le moment venu, à la commande du produit certifié conforme aux normes universelles lorsqu'il sera disponible.

Le Courrier de Kinshasa

COUR DE CASSATION

Les deux juges récalcitrants en mauvaise posture

Le feuillet de deux juges de la Cour constitutionnelle réfractaires à leur nomination par ordonnance présidentielle à la Cour de cassation ne tarit pas encore en rebondissements.

Les avis divergent quant à la portée de leur acte, salué par les uns et décrié par d'autres avec, en soubassement, un juridisme taillé sur mesure. Pendant que le chef de l'Etat est en train de tisser sa toile en plantant le décor de l'indépendance de la magistrature que requiert l'Etat de droit, ce nouvel épisode tend à annihiler ses efforts de régénérescence d'une justice longtemps politisée et aux ordres.

Le mardi 4 août au Palais de la nation, les juges Noël Kilomba et Jean Ubulu ont brillé par leur absence à la cérémonie de prestation de serment censé concrétiser leurs nouvelles affectations à la Cour de cassation. La panoplie des magistrats nommés dans les plus hautes juridictions du pays se sont livrés à cet exercice légal, sauf les deux précités qui ont préféré « achever » leur actuel mandat – encore en cours - de neuf ans à la Cour constitutionnelle. Ils ont évoqué l'article 158 de la Constitution qui prévoit le renouvellement des membres de la Cour par un tiers par groupe tous les trois ans.

Nommés en juillet 2014 à la Cour constitutionnelle par l'ancien président Joseph Kabila Kabange, les deux juges récalcitrants n'ont aucune raison de se prévaloir de ce privilège dès lors que l'ordonnance les nommant à la Cour de cassation a abrogé celle antérieure dans ses dispositions, expliquent les praticiens du droit. « C'est Comme si cette position de la Cour constitutionnelle

est attachée à leur propre personne », s'est d'ailleurs étonné le Pr Banyaku, ancien membre de la Cour constitutionnelle. Pour lui, il s'agit là d'une indécatesse de la part des deux juges précités pour laquelle ils ne peuvent s'enorgueillir.

« Pour des juges dont le mandat court dans l'illégalité

« Pour des juges dont le mandat court dans l'illégalité puisque renouvelé sans tirage au sort conformément à l'article 158 de la Constitution, évoquer le statut particulier du juge constitutionnel pour justifier leur comportement ne sied guère par rapport au contexte de leur nomination »

puisque renouvelé sans tirage au sort conformément à l'article 158 de la Constitution, évoquer le statut particulier du juge constitutionnel pour justifier leur comportement ne sied guère par rapport au contexte de leur nomination », a-t-il expliqué. Pour se dédouaner et se donner une bonne conscience, les deux juges incriminés ont évo-

qué quelques anomalies ayant, selon eux, entaché la procédure de leur nomination, notamment leur non-consultation préalable. Cependant, des sources au faite du dossier allèguent qu'ils ont été régulièrement notifiés de leur nomination au poste de présidents à la Cour de cassation entre le 21 et 22 juillet 2020. Bien plus, rien n'astreint constitutionnellement le chef de l'Etat à se plier à un tel exercice, si ce ne sont les dispositions de la Constitution qui lui donnent le plein pouvoir de statuer ou de poser des actes en la matière.

D'après d'autres indiscretions, le Conseil supérieur de la magistrature auprès de qui les deux juges avaient introduit leur recours en opposition à leur nomination aurait réservé une fin de non recevoir à leur requête. Ce qui est sûr, c'est que les juges Kilomba et Ubulu se sont mis dans des sales draps. Ils ont fait un « faux bond ». Il ne reste plus qu'au chef de l'Etat de tirer toutes les conséquences de droit en rapport avec l'incurie de ces deux magistrats considérés à ce jour comme démissionnaires conformément à l'article 45 point 3 de la loi organique du 10 octobre 2006 portant statuts des magistrats. La même disposition, en son alinéa 2, confère au président de la République le droit de constater la dite démission, par voie d'ordonnance, sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature. Dont acte !

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Tanta

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION

Le délégué Afrique d'Angela Merkel attendu à Kinshasa

La visite officielle de l'homme d'Etat allemand rentre dans le cadre du réchauffement des relations bilatérales entre la RDC et l'Allemagne.

Le représentant personnel pour l'Afrique de la chancelière allemande, Angela Merkel, au ministère fédéral de la Coopération économique au développement, Günter Nooke, est attendu à Kinshasa ce mercredi 12 août. A l'occasion de cette visite officielle de cinq jours en RDC, l'homme d'Etat allemand arrivera, en plus de la capitale, à Matadi, dans le Kongo central. Ce séjour, a-t-on appris des sources diplomatiques, a comme objectif le développement des relations bilatérales germano-congolaises réchauffées au plus haut sommet par la rencontre, en novembre 2019, entre le chef de l'Etat Félix Tshisekedi et la chancelière Angela Merkel et faire état

de plusieurs dossiers, notamment le chemin de fer et « The Congo Green H2 Projet » (Projet Inga 3).

Il est rappelé qu'à l'occasion de la visite d'Etat du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, à Berlin, un protocole d'accord a été signé le 15 novembre à Berlin entre le ministère de la Coopération internationale, intégration régionale et Francophonie de la RDC et l'entreprise Siemens AG. On note également qu'il s'est également tenu une réunion de mobilisation de partenaires en vue de la construction d'une usine de production d'hydrogène « Congo H2 », à partir de l'électricité qui sera produite par Inga III.

Lucien Dianzenza



Angela Merkel et Félix Tshisekedi/DR

ENTREPRISES

Didier Mazenga visite la SNCC et RVA

Le ministre des Transports et Voies de communication, Didier Mazenga Mukanzu, a récemment visité les installations aéroportuaires de la Régie des voies aériennes (RVA) à l'aéroport de N'djili à Kinshasa et celles de la Société nationale des chemins de fer (SNCC) à Lubumbashi. Il s'est rendu compte de l'avancée des activités dans les deux entreprises du secteur des Transports.



Inspection des travaux à l'aéroport de N'djili

Les entretiens avec les dirigeants de la SNCC conduit par le président du conseil d'administration, Gabriel Kyungu wa Kumwanza, le lundi 10 août, ont porté sur les perspectives d'avenir de cette société qui suscitent plusieurs espoirs au sein de la population katan-gaise. Le ministre Mazenga a exprimé le vœu du chef de l'Etat de voir la SNCC reprendre sa place stratégique au sein de l'économie congolaise.

Didier Mazenga a apprécié à juste titre les nouvelles locomotives, fruit de la coopération sino-congolaise. Il a, par ailleurs, exhorté ses interlocuteurs à faire bon usage des locomotives acquises en vue de faciliter le transport des usagers de la voie ferrée dans le grand Katanga et a invité les uns et les autres à privilé-

gier la paix sociale et l'harmonie.

Inspection à la RVA

Au cours de sa visite d'inspection aux installations aéroportuaires de la RVA à l'aéroport de N'djili, le dimanche 9 août, le ministre des Transports s'est rendu compte de l'état d'avancement des préparatifs à quelques jours de la reprise des vols. Il était notamment accompagné du directeur général de la RVA, Bilenge Abdallah.

Sur le terrain, les travaux effectués ont permis d'adapter l'aéroport de N'djili aux exigences du ministère de la Santé en rapport avec la covid-19 en installant notamment des diffuseurs automatiques de gels alcooliques et les flexy-glaces sur les comptoirs d'enre-

gistrement et du traitement des documents. Il s'agissait également du marquage de la distanciation au sol et de la dotation des tenues de protection individuel aux agents de la RVA.

Didier Mazenga a promis de faire le plaidoyer auprès du Premier ministre pour la prise en compte du budget supplémentaire devant permettre à la RVA de faire face à certaines dépenses quotidiennes, notamment la désinfection des installations et, par conséquent, de garantir la sécurité sanitaire des travailleurs et des voyageurs. A cet effet, il a promis le soutien du gouvernement à la régie des voies aériennes pour lui permettre de remplir efficacement sa tâche.

Jules Tambwe Itagali

KINSHASA

Des amendes aux églises pour l'inobservance de la distanciation physique

Le gouvernement de la ville-province, Gentiny Ngobila, a prévenu sur le passage les services de la police aux lieux des cultes en vue de vérifier le respect des mesures barrières.

Le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, rappelle aux responsables des églises le respect des gestes barrières édictés par les autorités sanitaires. Le communiqué a été signé le lundi 10 août. Et l'Hôtel de ville de Kinshasa prévient qu'il s'active à faire respecter les mesures barrières avec une amende pour tout contrevenant aux mesures relatives à la distanciation physique. « Toutes les églises doivent exiger le port des masques à leurs fidèles et placer les lave-mains à chaque entrée de l'église. Le prélèvement de la température dans l'enceinte des églises et la distanciation physique entre les fidèles avec au moins un mètre d'écart doit être observé », a précisé l'autorité provinciale. Dans ce communiqué publié à cinq jours de la réouverture des lieux de culte, l'Hôtel de ville fait savoir que les services de la police passeront de temps en temps pour vérification des mesures édictées. Il est, en effet, rappelé que dans son adresse annonçant la fin de l'état d'urgence sanitaire, le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a prévu l'ouverture des lieux de culte au 15 août.

J.L.D.

SANTÉ

Interdiction de vente ou de cession des badges anti-coronavirus

Dans un communiqué officiel publié récemment, le ministre de la Santé a interdit à tout établissement médical ou pharmaceutique la vente ou la cession de tout dispositif sous forme de badge supposé désinfecter l'air contre le coronavirus sur toute l'étendue de la nation.

Les dispositifs appelés saf air, désinfection, virus buster portable, pour ne citer que ceux-là, ont attiré l'attention du ministre de la Santé publique qui a décidé de lever l'équivoque autour de ces produits non certifiés par la République démocratique du Congo (RDC) et éviter de causer des dégâts inutiles à la population

Dans ce communiqué qu'il a personnellement signé, le ministre de la Santé, Eteni Longondo, fait savoir que ce produit ne peut en aucun cas être vendu en RDC. « Le ministère de la Santé publique assure que l'usage de ces badges n'est pas officiellement autorisé en République démocratique du Congo et que

son efficacité en termes de protection contre la covid-19 n'est pas encore prouvée ».

Toutefois, le ministre de la Santé insiste sur le respect strict des gestes barrières pour arrêter la propagation du coronavirus. Il s'agit du port correct et obligatoire du masque de protection dans les lieux publics, le lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon, l'usage du gel hydroalcoolique, sans oublier le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre. Ce n'est qu'en respectant ces mesures que la RDC pourra mettre fin à la propagation de la covid-19.

Blandine Lusimana



Le port du badge anti-covid interdit

COVID-19

Le gouverneur annonce le bouclage de la province du Nord-Kivu

Deuxième province à avoir rapporté plus de cas, quatre cent quarante-six après la ville de Kinshasa, la province du Nord-Kivu renforce des mesures barrières pour contrer la propagation de la pandémie.



Pour limiter la propagation du virus, le gouvernement provincial a annoncé le bouclage sur toute l'étendue de la province pour faire appliquer le port obligatoire des masques à partir de ce mercredi 12 août 2020.

« Le mercredi, nous allons organiser des bouclages dans toute la ville et dans toute la province. Désormais ne sera admise à la circulation que la personne qui porte très bien son masque. Nous allons renforcer la surveillance au niveau des points d'entrée,

points chauds, carrefours pour nous rassurer que dans les bus et dans tous les autres moyens de transports, les mesures sont scrupuleusement respectées », a fait le ministre provincial chargé des Finances et Mines, David Kamuha Musubaho. Avant d'ajouter : « Il a été décidé en Conseil des ministres que par rapport à la reprise des cours, le gouvernement devrait se mobiliser pour se rassurer que les enfants sont protégés. » Tout en soulignant que le gouvernement provincial a pris des

Le port du masque est obligatoire mesures drastiques pour lutter contre la pandémie de covid-19, David Kamuha Musubaho a fait savoir que cette mesure fixée en Conseil des ministres est consécutive à la reprise des cours dans la province. Elle a pour but de stopper la propagation de la pandémie. Il a, par ailleurs, insisté que ne sera autorisée de circuler dans la province que la personne qui porte le masque. « Les récalcitrants seront punis par la police », a-t-il déclaré.

.B.L.

TRANSPORT AÉRIEN

Une reprise difficile après des longs mois de paralysie

Un bon nombre de compagnies envisagent de réduire leurs effectifs à court terme, selon l'Association internationale du transport aérien (Iata). Cette importante plate-forme qui réunit environ 290 compagnies aériennes dans le monde projette un retour progressif du trafic d'avant-coronavirus en 2024.

Le transport aérien est l'un des secteurs à avoir subi de plein fouet la crise sanitaire. En effet, deux chiffres suffisent à s'en convaincre : 63 % de chute du trafic par rapport à 2019 et des pertes de l'ordre de 419 milliards de dollars américains. Le sondage réalisé par l'Iata auprès de trois cents compagnies aériennes dans le monde décrit un secteur dominé par des incertitudes liées à la covid-19. Dans le même sondage, 57 % des dirigeants interrogés s'attendent à un recul de leur rentabilité au cours des douze prochains mois. La faible reprise de la demande va ainsi occasionner une baisse des prix de billets. En retour, très peu de managers projettent une augmentation lors de l'atteinte d'un point d'équilibre entre l'offre et la demande. Face à ces lendemains obscurs, il se dégage une nette volonté de la majorité des managers en Afrique et dans le reste du monde de procéder sans attendre à un dégraissage dans les douze prochains mois. Environ trente-six mille salariés se trouvent déjà à la porte de sortie chez le géant américain United.

En République démocratique du Congo (RDC), l'heure est à une reprise progressive et

contrôlée du transport aérien. C'est le sens d'une visite d'inspection du ministre des Transports et Voies de communication, Didier Mazenga, dans les installations de la Régie des voies aériennes à l'aéroport international de N'Djili le 10 août. Officiellement, la RDC maintient la reprise de son trafic aérien pour le 15 août. L'autorité a voulu s'enquérir des mesures sanitaires prises par les responsables de cette entreprises afin d'arrêter la propagation de la covid-19. « La sécurité sanitaire et la santé des passagers constituent actuellement l'une des préoccupations majeures du gouvernement. C'est ainsi que je devrais avec strictes observances palper du doigt l'évolution de ces travaux et les contraintes sanitaires auxquelles devront faire face tous les passagers avant l'embarquement dès que le trafic aérien reprendra », a-t-il affirmé. Au cours de cette visite, le ministre a réitéré l'engagement du gouvernement d'appuyer financièrement la RVA afin de lui permettre de parachever les travaux de réaménagement de ses installations avant la reprise des trafics aériens.

Laurent Essolomwa

TRIBUNE

Demain l'Afrique ?

Depuis quelques années, le monde bouge. On constate de grands bouleversements dans l'équilibre des forces et l'entrée en scène de nouveaux acteurs remettant en cause la bipolarisation d'un ordre mondial construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cet ordre jadis essentiellement dominé par les États-Unis et l'Europe occidentale est désormais remis en cause. Plusieurs facteurs à la fois politiques, économiques et culturels peuvent expliquer ce basculement. Dans ce que certains auteurs qualifient de grand tournant, quel peut être l'avenir de l'Afrique ?

Plusieurs facteurs peuvent jouer en faveur de l'Afrique

La situation presque explosive du Moyen-Orient avec les guerres civiles qui ont éclaté en Syrie, au Yémen et en Libye dans la suite des printemps arabes en 2011, l'émergence de nouveaux courants idéologiques en Europe caractérisés par la montée du néo-populisme et des courants nationalistes, constituent des ingrédients suffisants pour une instabilité internationale préjudiciable à la puissance occidentale.

Sur le plan stratégique, la politique étrangère américaine sous l'ère Trump, caractérisée par un repli national et un durcissement des sanctions envers certains pays, constitue un facteur de méfiance avec ses alliés et de déstabilisation dans les relations internationales.

D'une part la politique étrangère de l'administration Trump reste dominée par un repli sur soi « Amérique First », « l'Amérique d'abord », le retrait de plusieurs accords internationaux comme l'accord de partenariat Trans pacifique, l'accord de Paris et l'accord sur le nucléaire iranien. Leur désengagement de l'OMS, la menace de sanctions envers la Cour pénale internationale et leur position agressive envers la Chine depuis l'apparition de la Covid-19, qu'ils accusent d'être à l'origine, sont autant de facteurs qui perturbent les relations entre les nations et peuvent avoir un impact négatif sur l'équilibre mondial.

D'autre part, l'ascension économique, politique et militaire de la Chine et de la Turquie, le relèvement progressif de la Russie sous Poutine qui développe aussi une politique étrangère interventionniste, les débats sur l'avenir de l'Union européenne qui commence maintenant à perdre son unité et son influence à cause de certaines crises comme la crise migratoire, celle née avec la Covid-19 et le Brexit, ont renforcé la perspective incertaine du monde actuel.

Au niveau continental

Si, comme le disent plusieurs analystes, certains pays comme la Chine, l'Inde et la Turquie peuvent jouer le jeu, l'Afrique pourra également peser dans ce système si elle parle d'une même voix.

Car en effet ces crises constituent pour plusieurs acteurs une opportunité à saisir. Pour ce faire, l'Afrique doit accélérer son intégration et consolider les progrès déjà réalisés. Il appartient à ses dirigeants de prendre conscience du basculement qui se produit devant eux et des immenses potentialités que recèle le continent.

Depuis quelques années, on constate de grands efforts et des évolutions notables dans la gestion des affaires en Afrique. En effet, plusieurs pays africains essaient désormais de se frayer un chemin vers la bonne gouvernance en vue d'accélérer le développement économique et industriel.

De plus en plus le mode d'accès au pouvoir demeure l'organisation des élections avec plusieurs candidatures. Quelques fois celles-ci sont gagnées par des opposants au régime sortant et la passation de pouvoir se fait sans heurts. Certes dans certains pays les mentalités n'ont pas suffisamment évolué pour s'aligner sur cette mouvance. Mais cela constitue un motif d'espérance.

Certains pays comme l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Éthiopie, le Rwanda, l'Algérie ou le Ghana dont les efforts commencent à produire des fruits peuvent être considérés comme des moteurs et des exemples en matière de développement. Ces pays peuvent devenir des acteurs puissants sur la scène internationale. Cependant leur voix ne peut être écoutée que si elle est portée par une structure continentale comme l'Union africaine. dans le cadre d'une stratégie globale.

Alors que les ingrédients d'un rassemblement se précisent, il convient de se poser la question de savoir si chaque Africain est conscient de cette exigence d'unité pour bâtir ensemble une puissance qui demain mettra le continent africain au-devant de la scène.

Si le continent africain n'a pas encore pris la place qui devrait lui revenir comme puissance économique, industrielle, et stratégique, c'est parce que son intégration est bloquée par ses élites dirigeantes encore dominées par une conception réductible et individualiste de la gouvernance.

Le repositionnement de l'Afrique se produira au rythme des réformes qui y sont apportées. L'Afrique de demain est celle qui sera capable de faire entendre sa voix, choisir ses partenaires et établir de nouveaux partenariats gagnant-gagnant. Le risque cependant demeure de ne pas tomber à nouveau sous un autre joug que celui que le continent a connu pendant plusieurs siècles avec l'Europe.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale qui devrait permettre de renforcer les liens économiques entre les pays africains apparaît comme l'une des meilleures solutions. Celles-ci non seulement renforcera les liens interafricains, mais permettra au continent de réduire les pressions extérieures dans le cadre de divers partenariats avec les bailleurs. Le renforcement des liens commerciaux permettra de réduire la dépendance avec l'extérieur.

Le monde vit une période d'incertitude à cause de nombreuses crises qu'il traverse. Ces crises ont considérablement remis en cause l'ordre ancien et crée les bases d'un nouvel ordre mondial. Dans cette nouvelle structuration des équilibres géopolitiques, l'Afrique peut devenir un acteur de poids. Mais ceci n'est possible que si le continent accélère son intégration.

Emmanuel Mbengué

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE DU TCHAD

Le président Idriss Déby reçoit le titre de maréchal

Le Tchad a célébré le 11 août 2020 ses 60 ans d'indépendance. En raison du coronavirus, la journée a été marquée par une cérémonie à l'Assemblée nationale pour élever le chef de l'Etat Idriss Déby Itno au grade de maréchal.

Les députés tchadiens viennent d'élever à l'ultime niveau de la hiérarchie militaire, le rang de maréchal, le président Idriss Déby Itno. Cette élévation a été

approuvée par la majorité parlementaire et une partie de l'opposition.

Maître Jean-Bernard Padaré, porte-parole du MPS (Mouvement patriotique du salut), le parti au pouvoir, estime qu'il est tout à fait normal que le président soit honoré le jour de la fête de l'indépendance.

« Les députés, élus du peuple, jettent un regard rétrospectif sur ce qui a été accompli en 60 ans et ils ont identifié un des enfants du pays qui a consacré le plus clair de son temps à défendre l'intégrité du Tchad, la sécurité de nos concitoyens, donc ils ont décidé de l'élever à la dignité de maréchal le jour des 60

ans de notre pays. C'est symbolique, pour lui dire : nous sommes fiers de votre engagement pour assurer l'intégrité de notre territoire et la défense de nos concitoyens », a déclaré Jean-Bernard.

Toutefois, certains estiment que cette cérémonie d'élévation au rang de maréchal ne devrait pas avoir lieu le jour de la commémoration de l'indépendance du pays. « C'est un crime national que de faire coïncider cet événement avec l'anniversaire de notre indépendance. Le mode de fonctionnement que nous connaissons va faire en sorte que chaque année, on va plutôt privilégier le maréchalat et donc on va reléguer le 11 août 1960 aux calendes grecques. C'est irresponsable et personne ne peut l'accepter », s'est insurgé l'opposant Saleh Kebzabo, président de l'Union nationale pour la démocratie et le renouveau.

Yvette Reine Nzaba



FRANÇAIS TUÉS AU NIGER

Emmanuel Macron convoque un Conseil de défense

Suite à l'attaque meurtrière qui a visé, le 9 août, huit humanitaires dont six français, le président Français, Emmanuel Macron a convoqué un conseil de défense ce mardi matin.

Emmanuel Macron a dénoncé « l'attaque meurtrière qui a lâchement frappé un groupe de travailleurs humanitaires » et affirmé que « tous les moyens » seront mis en œuvre pour « élucider » les circonstances de cet « attentat », qui a fait huit morts, dont six Français, selon les autorités nigériennes.

Le chef de l'Etat français, qui s'est entretenu avec son homologue nigérien Mahamadou Issoufou, a ajouté que « leur détermination à poursuivre la lutte en commun contre les groupes terroristes au Sahel »

demeurerait « intacte ».

Rappelons qu'il s'agit de la première attaque ayant visé des Occidentaux dans la zone de Kouré depuis qu'elle est devenue une attraction touristique il y a une vingtaine d'années, quand un petit troupeau de girafes peralta, une espèce qui a disparu du reste de la planète, fuyant braconniers et prédateurs, y avait trouvé un havre de paix.

De son côté, le président nigérien Mahamadou Issoufou a condamné « l'attaque terroriste lâche et barbare perpétrée dans la paisible

localité de Kouré », et a adressé ses « sincères condoléances aux familles des victimes nigériennes et françaises ». L'identité des assaillants n'est pas connue, pas plus que la direction vers laquelle ils ont fui. Plusieurs hypothèses ont été envisagées. De nombreux groupes sont actifs dans la région comme le GSIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans) ou l'EIGS (État islamique au grand Sahara). Le premier, le GSIM, a aussitôt fait savoir qu'il n'était pas impliqué dans cette attaque.

Y.R.Nz.

Paris ouvre une enquête

Le parquet national antiterroriste a annoncé l'ouverture d'une enquête pour « assassinats en relation avec une entreprise terroriste [et] association de malfaiteurs terroriste » après l'attaque qui, le 9 août, a coûté la vie à huit personnes, dont sept membres de l'ONG Acted et d'un guide nigérien, en excursion touristique vers la localité de Kouré, au sud-est de Niamey au Niger.

L'enquête a été confiée à la Direction générale de la sécurité intérieure, en co-saisine avec la sous-direction antiterroriste, sans préciser le nombre de victimes françaises.

L'ONG Acted (Agence d'aide à la coopération technique et au développement) a confirmé que sept de ses membres avaient été tués lors de l'attaque. « Nous ne savons pas précisément si ces sept personnes étaient toutes françaises », a-t-elle affirmé. Mais selon Niamey, ce sont six ressortissants français et deux Nigériens qui ont été assassinés par un commando d'hommes armés circulant à moto. À l'issue d'un entretien du président Mahamadou Issoufou avec son homologue français, Emmanuel Macron, ce dernier a dénoncé une « attaque meurtrière qui a lâchement frappé un groupe de travailleurs humanitaires », avant d'assurer que « tous les moyens sont et seront mis en

œuvre pour élucider les circonstances de cet attentat meurtrier dans les prochaines heures ».

Peu après l'attaque, la force Barkhane a été sollicitée pour appuyer les forces nigériennes pour ratisser la zone de Kouré. Des Mirage 2000D ont été mobilisés. Pour le moment, la traque des assaillants n'a rien donné. Le communiqué de l'Élysée a aussi insisté sur le fait que la détermination des présidents Emmanuel Macron et Mahamadou Issoufou « à poursuivre la lutte en commun contre les groupes terroristes au Sahel demeure intacte ». Un Conseil de défense s'est tenu le 11 août sur la base des informations transmises par les autorités nigériennes et françaises. Les soupçons se portent sur l'État islamique au grand Sahara (EIGS), par ailleurs actif dans l'est du Burkina Faso. L'organisation rivale de l'EIGS, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a nié, de son

côté, toute implication dans cette attaque.

En mai 2019, l'EIGS a revendiqué l'attaque de la prison de Koutoukalé, située à 50 km de la capitale nigérienne, où sont incarcérés de nombreux jihadistes des groupes sahéliens et nigériens. Au lendemain de cette nouvelle tentative d'attaque, une patrouille de l'armée nigérienne, lancée à la poursuite des assaillants, a été décimée dans une embuscade tendue à la hauteur de Baley Béri (27 tués). Un mois plus tard, à quelques jours d'un sommet de l'Union africaine, les faubourgs de Niamey ont été le théâtre d'une attaque « inédite ». Un poste de sécurité, situé au nord-ouest de la ville. Bilan : deux policiers tués et quatre autres blessés, dont deux gravement. À l'époque, les autorités ont évoqué un « acte de banditisme isolé, sans exécution la piste terroriste ».

Noël Ndong



ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo
et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter
et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité



**ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT**



SCANNEZ
LE QR CODE

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Enter votre adresse email

VALIDER

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

LIGUE DES CHAMPIONS DE L'UEFA

Début ce mercredi des quarts de finale

Le match Paris Saint-Germain-Atalanta Bergame lancera, le 12 août, les quarts de finale de la Ligue européenne des champions qui se disputeront à Lisbonne, au Portugal, sous un format inédit de Final 8.

Les matches des quarts de finale y compris ceux des demi-finales vont se jouer en élimination directe. L'Atalanta Bergame n'est pas un club forcément connu d'Europe et pourtant c'est le seul club italien encore resté en course. Les Parisiens non plus ne le connaissent parfaitement car c'est pour la première fois que le PSG, qui négocie sa première qualification historique pour le dernier carré de la compétition, croise l'Atalanta-Bergame sur sa route.

Après des débuts compliqués, la troisième équipe de la Serie A s'est bien reprise en éliminant en huitième de finale le club espagnol du FC Valence. Les huit buts qu'elle a marqués en double confrontation face au FC Valence (4-1 à l'aller puis 4-3 au retour) fait d'elle une équipe à prendre au sérieux. Cette formation qui se base sur un collectif huilé a visiblement des armes pour causer des soucis aux Parisiens. Son secteur offensif constitue d'ailleurs l'une de ses forces.

L'Atalanta-Bergame est une machine à marquer puisqu'elle a inscrit au cours de cette saison en série 98 buts dont 30% sur balle arrêtée. C'est la meilleure attaque d'Italie cette saison devant la Juve et l'Inter. Même sans son gardien titulaire Pierluigi Gollini et son meilleur buteur Josip Illicic, les Parisiens ayant eux aussi un effectif diminué à cause des blessures sont prévenus.

Pour ce match décisif qui permettrait au PSG de franchir enfin un palier, Thomas Tuchel ne comptera pas sur Marcos Veratti (blessé au mollet à l'entraînement). Laywin Kurzawa également blessé à la cuisse, Angel Di Maria suspendu pour cette rencontre ajouté à cela l'incertitude autour de la participation de Kylian Mbappe. Face à l'Atalanta, le technicien allemand n'aura pas les mêmes armes puisque tous les éléments qui forment ses quatre fantastiques (Neymar, Mbappe, Di Maria et Icardi) ne seront pas présents. Tuchel va sans nul doute revoir son schéma pour ne pas laisser passer cette chance unique de se qualifier au terme de 90 minutes seulement. Le PSG a des arguments et il ne lui reste qu'à le prouver sur le terrain.

Atlético de Madrid-Leipzig

Le 13 août, l'Atlético de Madrid, au-

teur d'un très bon coup sur le terrain des tenants du titre FC Liverpool au tour précédent, va défier les Allemands de Leipzig. Ce match va bel et bien se disputer malgré les deux cas de coronavirus dans l'effectif du club espagnol : Angel Correa et Sime Vrasalijko. Les Allemands vont disputer leur premier quart de finale de la Ligue des champions de leur histoire alors que l'Atlético a déjà échoué deux fois en finale de cette compétition devant le Real de Madrid. Et si c'était la saison de l'Atlético.

Barça-Bayern, le choc des champions Le 14 août deux équipes qui se connaissent parfaitement bien vont se donner coup pour coup pour arracher dans un duel des champions la qualification pour le dernier carré : le FC Barcelone et le Bayern de Munich. Les deux équipes se sont affrontées pour la dernière fois en 2015. Le FC Barcelone avait dominé le 6 mai le Bayern 3-0 que les Allemands l'emportent une semaine après 3-2. En 2013 le Bayern avait battu le Barça en aller-retour 4-0 et 3-0 puis en 2009, le Barça avait dominé le Bayern 4-0 avant d'arracher un nul de 1-1. Face à Chelsea le samedi, les Bavarois qui ont aligné leur douzième victoire consécutive depuis la reprise post-coronavirus mi-mai peut compter sur son attaquant Robert Lewan-

dowski, meilleur buteur de la C1 avec 13 buts en 8 matches. Le Bayern, rappelons-le, a éliminé Chelsea après un score de 7-1 pour l'ensemble des deux rencontres (3-0 et 4-1). Après avoir laissé filer la Liga de son côté, le Barça qui a retrouvé la confiance après sa victoire face aux Italiens de Naples (3-1) compte sur la Ligue des champions pour sauver sa saison.

Manchester city retrouve OL

Le dernier match des quarts de finale mettra aux prises le 15 août Manchester City à Olympique Lyonnais, tombeur de la Juventus de Cristiano Ronaldo. Les deux équipes étaient logées dans le même groupe la saison dernière. Lyon avait surpris City à l'aller 2-1 avant de concéder un nul de 2-2 au retour. La Ligue est la seule chance qui reste à l'OL pour assurer sa qualification pour l'Europe la saison prochaine. Après avoir écarté le Real, le club le plus titré, City compte désormais parmi les favoris à la consécration finale. City a battu le Real en aller et retour sur le score identique de 2-1. C'est sur le même score que l'OL s'est incliné sur le terrain de la Juve mais le but inscrit sur le terrain de l'adversaire lui a sauvé la vie d'autant plus qu'en aller Lyon avait eu raison de la Juve 1-0.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe



Yhoan Andzouana, numéro 17, a joué ses premières minutes sous le maillot du DAC (@DAC1904)

Belgique, 1^{re} journée, 1^{re} division

Prince Ibara n'était pas dans le groupe du Beerschot Wilrijk, qui l'emporte 2-1 à Ostende. Belle entrée en matière du promu. Eupen se déplaçait à Louvain et prend le point du nul en fin de rencontre (1-1). Sans Senna Miangué, blessé à un pied.

Bulgarie, 1^{re} journée, 1^{re} division

Gaiüs Makouta était titulaire lors du succès de Beroe sur le terrain du Levski Sofia (2-0). Disponible dans l'entrejeu, il est la rampe de lancement sur l'action du 1-0.

Sans Dominique Malonga, en fin de contrat, le Lokomotiv Plovdiv s'incline face au Botev dans le derby (1-2).

Ecosse, 1^{re} journée, 1^{re} division

Belle entrée en matière de Kilmarnock, qui prend le point du nul face au Celtic, champion en titre (1-1).

Slovaquie, 1^{re} journée, 1^{re} division

Le DAC Dunajska Streda débute sa saison par un carton face à Sered (6-0). Remplaçant, Yhoan Andzouana a effectué une entrée dynamique. C'est d'ailleurs lui qui, après une récupération de balle au milieu, lance l'action du sixième but de son équipe.

Suède, 14^e journée, 1^{re} division

Remplaçant, Ravy Tsouka Dozi est entré à la 76^e, alors qu'Helsingborg était tenu en échec par Norrköping. Son équipe l'emporte finalement 3-2. Avec ce deuxième succès de la saison (pour 7 nuls, 5 défaites et 22 buts encaissés), Helsingborg est désormais 13^e et sort de la zone de relégation pour la première fois de la saison.

Chine, 4^e journée, 1^{re} division

Malgré l'ouverture précoce du score de Mary (2^e), Shenzhen s'incline à domicile face à l'Henan Jianye (1-2). Les co-équipiers de Thievy Bifouma, entré à la 49^e, ont été réduits à dix dès la 33^e minutes, après l'expulsion de Zhang Yuan. Shenzhen est 6^e (sur 8) avec seulement 3 points.

USA, 2^e division

Charlotte Independence concède le nul 1-1 face à Charleston Battery (1-1). Titulaire, Junior Etou a été averti à la 15^e minute. Après 4 matches, Charlotte Independence est 3^e du groupe G avec 5 points.

Camille Delourme

TAEKWONDO

La Fecotae demande aux arbitres de se perfectionner

La Fédération congolaise de taekwondo (Fecotae) invite les arbitres congolais, particulièrement ceux de catégorie internationale et nationale, intéressés à participer aux différentes formations organisées par visioconférence par la Fédération mondiale de taekwondo de se rapprocher du secrétariat national pour de plus amples informations.



Un arbitre congolais officiant un combat lors des célébrations des 40 ans de pratique de Taekwondo au Congo/Adiac

Depuis l'apparition de la pandémie à coronavirus (Covid-19), la plupart des structures sportives se sont engagées dans la formation de leurs acteurs via les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La Fédération mondiale de taekwondo ou la World taekwondo, en anglais, n'est pas restée en marge puisque plusieurs séminaires à l'endroit des entraîneurs et arbitres sont régulièrement animés. Pour permettre ainsi aux ar-

bitres congolais de maintenir leurs connaissances et acquérir de nouvelles techniques de travail, la Fecotae par le biais de son secrétaire général, Me Yhostan Taboula, estime dans une note circulaire que les responsables de la direction technique devraient s'occuper du dépôt des noms des différents arbitres au secrétariat de la Fecotae. Une manière de non seulement diligenter le processus de collecte des arbitres mais aussi de faciliter le travail. « Tout candidat

doit être titulaire d'une globale licence en cours et d'un diplôme d'arbitre national. Cette formation servira de prérequis pour être éligible au séminaire international des arbitres referee Kyorigi », explique la note.

La Fédération mondiale de taekwondo est la seule fédération de taekwondo membre du Comité international olympique. Elle a été fondée le 28 mai 1973 en Corée du Sud.

Rude Ngoma

ALLOCATIONS D'URGENCE/ KINKALA

Le comité de certification appelé à la concordance de données

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga Dzondo, a remis, le 10 août, des copies de registres d'inscription des ménages bénéficiaires des allocations d'urgence au président du Conseil municipal, maire de Kinkala, Joseph Kifoua, pour la concordance de données.

La cérémonie d'installation du comité pluri-acteurs de certification de données a permis à cette cellule d'être éclairée sur sa mission. Ce comité doit travailler en toute indépendance sous la supervision du maire de la commune de Kinkala, Joseph Kifoua, pour que les fonds soient payés aux bénéficiaires. L'objectif est de fiabiliser davantage le processus de ciblage des ménages pour éviter toutes contestations. Il s'agit également de donner la possibilité aux élus nationaux et locaux ainsi qu'à la société civile d'examiner les données recueillies après enregistrement et enquêtes et de les contrevérifier en cas de doute.

Au total trois mille six cent soixante-dix ménages sont enregistrés dans quinze quartiers de la commune de Kinkala, dans le département du Pool, d'après les résultats de l'enquête présentés par la directrice générale de la solidarité, Anasthasie Ossangatsama. Ils sont répartis en trois catégories notamment les ménages très pauvres qui s'élèvent à deux mille sept cent six ménages et cent soixante-seize



Remise de registres de données au maire Joseph Kifoua (Adiac)

ménages pauvres et vulnérables. Parmi ces ménages figurent ceux qualifiés de contentieux. Ils sont au nombre de six cent soixante-et-un. D'après elle, le nombre des ménages non éligibles est de

cent vingt-et-sept. La directrice générale de la solidarité a annoncé que quatre mille cent trente-neuf ménages ont été inscrits au bottin. Seulement quatre mille cinq ménages ont été enquêtés.

Cependant, le ministère n'a reçu et traité que trois mille six-cent soixante-dix ménages.

A cet effet, la ministre Antoinette Dinga Dzondo a invité les acteurs de l'identification des données à

trancher les avis contraires portant sur les ménages qualifiés de contentieux sans interférence du ministère, ajoutant que tous ceux qui ont participé à cette opération seront audités.

Par ailleurs, Antoinette Dinga Dzondo a expliqué au comité pluri-acteurs la différence entre le projet Lisungi et les allocations d'urgence. L'allocation d'urgence est octroyée aux ménages pauvres dans le cadre de la riposte contre la pandémie du coronavirus, programme du gouvernement engagé à accorder une allocation d'un montant de 50.000 francs CFA à 200.000 francs.

Ce financement, poursuit la ministre, était prévu pour permettre aux ménages de se procurer des denrées alimentaires et les autres produits de première nécessité pendant la période de confinement.

De son côté, le maire de Kinkala, Joseph Kifoua, a salué l'initiative du gouvernement d'apporter une assistance financière à la population dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Lydie Gisèle Oka

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



TÉLÉCOMMUNICATION

Une réflexion sur l'avant-projet de loi des startups

Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de loi portant statut des startups au Congo, les représentants de différents startupeurs de la place ont échangé, le 11 août, avec les cadres du secteur de l'économie numérique, des petites et moyennes entreprises ainsi que de la chambre de commerce de Brazzaville pour apporter leurs contributions dans le peaufinage de ce document.

Cette journée d'échange se veut avant tout un instrument economico-juridique au service d'une jeunesse congolaise innovante et décomplexée. Elle a permis de s'arrêter pour observer, comprendre les défis pour élargir la vision et ainsi, dessiner de nouveaux modèles permettant de croître vers le développement de l'écosystème numérique national.

Ouvrant les échanges, Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, a estimé que cette journée était aussi l'occasion de reconnaître l'impact des startups sur l'économie nationale et d'encourager les femmes et les hommes qui créent, transmettent et sans conteste, jouent un rôle crucial dans l'éradication de la pauvreté.

Concrètement, l'avant-projet de loi permettant d'aménager le régime juridique spécial pour les entreprises bénéficiaires du label de « startup » au Congo offrirait aux startupeurs un certain nombre d'avantages, tels que l'accès à un appui financier, l'exonération fiscale, la facilitation et la simplification de certaines opérations douanières, l'accès à un coût préférentiel à



Le ministre Léon Juste Ibombo posant avec les participants à l'avant-projet/Adiac

internet.

« En se dotant d'une part, d'infrastructures à fibre optique de très haut débit de dernière génération et d'interconnexion avec les pays de la sous-région, et d'autre part de la stratégie nationale de développement de l'économie numé-

rique, le Congo offre donc à l'ensemble des services publics, privés et aux startups un écosystème compétitif, attractif et porteur de véritable éclosion », a déclaré Léon Juste Ibombo. Selon lui, il faut activement faire vivre ces autoroutes de l'information et de la communication

et cela passe effectivement par la création de contenus en termes d'applications, de logiciels et de plateformes proposés par les startups. De son côté, le président de la chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, a salué cette initiative visant à encourager le dialogue pu-

« Qui crée une startup, crée de l'emploi pour lui et pour les autres. Chers startupeurs, prêtons attention à l'ensemble de cette loi qui, pour une fois, est soumise à notre attention, afin d'espérer voir ce qui nous est vital dans son contenu »

blic-privé, en tant que forme active de la démocratie participative. « Qui crée une startup, crée de l'emploi pour lui et pour les autres. Chers startupeurs, prêtons attention à l'ensemble de cette loi qui, pour une fois, est soumise à notre attention, afin d'espérer voir ce qui nous est vital dans son contenu », a-t-il ajouté.

Les startupeurs, quant à eux, se disent très enthousiastes concernant l'accompagnement que leur accordera le gouvernement et l'organisation de cette journée qui leur a permis de donner leur avis en tant que bénéficiaire majeur dudit projet de loi. « Ce n'est pas du tout facile pour un jeune entrepreneur de réaliser ses ambitions s'il n'est pas soutenu dès ses premiers pas. Voir donc les choses avancer aujourd'hui nous met un grand baume au cœur », a confié Desny Moniongo, fondateur de Zep group, une startup basée sur le e-commerce et l'agro-alimentaire. Notons que ce moment d'échanges entre les différentes parties prenantes de cette loi a été organisé par la plateforme « Kosala » et « High services solutions ».

Merveille Atipo

SÉNAT

Le gouvernement appelé à s'impliquer davantage dans la vie des collectivités locales

La chambre haute du parlement a exprimé le 10 août à Brazzaville lors du débat d'orientation budgétaire sa préoccupation sur la question de la décentralisation des collectivités locales.

Dans la problématique posée par les sénateurs, il s'agit de savoir comment sera géré demain le transfert des compétences à ces entités, surtout que cela sera effectif en 2021. Ils ont exigé que le gouvernement leur présente des orientations claires sur la question.

« La décentralisation ne peut pas être diluée. C'est un pont important de la politique du gouvernement que nous avons tous accepté. Nous savons que pour que le pays décolle, il faut faire attention à la décentralisation. S'il n'y

a pas d'orientation claire alors que nous avons fait un transfert de matières à ces entités, comment, en 2021, allons-nous aborder les problèmes d'éducation, de santé, d'entretien des routes ? », a déclaré Mouanda Kitinga.

Gabriel Zambila a renchéri, disant : « Nous allons aux élections, nous aurons des comptes à rendre et ce problème nous préoccupe parce que le gouvernement avait pris des engagements de démarrer un certain nombre de choses depuis le début de l'année,

sinon avant, et rien n'a été fait à ce sujet, et nous continuons à subir la pression de nos distingués conseillers »

Prenant la parole à son tour, le gouvernement par la voix de son Premier ministre, Clément Mouamba, a rétorqué en signifiant que le gouvernement ne peut pas se dédire puisqu'il a pris certes des engagements d'allouer des dotations conséquentes aux collectivités locales. « Pendant que nous avons examiné le projet de budget exercice 2021, la question de la décentralisation

n'a pas été oubliée », a-t-il indiqué.

Le Premier ministre a dit croire à la décentralisation pour avoir été lui-même conseiller. Il a reconnu qu'il y a un grand travail à faire, travail de persuasion, d'éducation. « Je comprends la peine des conseillers municipaux et départementaux de toute la République. Ils ne peuvent pas siéger, ils sont comme dévalorisés démonétisés ; nous en sommes conscients. Mais il s'agira à la longue de faire de sorte que ces conseillers

se réunissent régulièrement avec des ressources dédiées pour tenir des conseils. Arrêter tous les remue-ménages constatés dans tous les conseils. Nous savons que tout tourne autour d'argent et il va falloir leur donner les moyens de leur existence et aussi à la longue leur donner les moyens de leur autonomie financière », a-t-il conclu.

Mais il faut peut-être aussi rappeler que par le passé des milliards ont été alloués à ces entités, le cas de la Cuvette-Ouest et rien n'a été fait.

Jean Jacques Koubemba

**GOUVERNEMENT
COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE**

**REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès**

**COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS
COVID-19 SUITE A SA REUNION
DU MARDI 11 AOÛT 2020**

Il s'est tenu ce jour mardi 11 août 2020, de 11h00 à 13h15, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 8e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 8ème Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 8ème Rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a rappelé à la Coordination nationale que la pandémie de Covid-19 déjoue jusqu'à présent toutes les prévisions relatives à son évolution. Maladie saisonnière selon les uns, catastrophe annoncée pour l'Afrique selon les autres, force est de constater que la pandémie bat en brèche toutes les analyses scientifiques.

Un fait est constant : partout où la prévention n'est pas mise en place avec rigueur, la maladie gagne du terrain.

La pandémie poursuit sa course meurtrière à travers le monde. Les Amériques demeurent le principal foyer de contamination. On y compte en effet le plus de morts de la Covid-19.

L'Asie est aujourd'hui le deuxième foyer mondial de la maladie, avec l'Inde comme pays le plus touché. En Europe, troisième foyer mondial de prévalence, la pandémie repart à la hausse dans certains pays, notamment en Russie et au Royaume-Uni.

En Afrique, on dénombre désormais plus d'1 million de personnes contaminées, dont plus de la moitié en Afrique du sud.

En Afrique centrale, même si le dépistage ne s'y fait pas encore à grande échelle, la situation est contrastée. A l'exception du Cameroun, aucun pays ne compte en son sein plus de 10.000 personnes contaminées.

A. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU CONGO

Il y avait un total de 3.117 personnes contaminées dans notre pays le 20 juillet 2020.

La situation épidémiologique du Congo se présente ainsi qu'il suit :

Le nombre de cas positifs, à la date du 9 août 2020, est de 3.745 dont 31 cas supplémentaires sur les 4 jours précédent ;

- **Cas guéris : 1.625**
- **Cas actifs : 2.050**
- **Décès : 60**
- **Taux de létalité : 1,6%**

Il est à déplorer un certain ralentissement du nombre de tests de dépistage réalisés, et ce pour des raisons multiples.

A la lumière des chiffres disponibles, les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire demeurent les principaux foyers de l'épidémie.

Ces deux villes comptent à elles seules 3.540 cas confirmés de Covid-19 sur les 3.745 enregistrés dans les dix départements du pays, à la date du 9 août 2020. Brazzaville reste le département le plus touché avec 2.436 cas confirmés, soit plus de 64 % du total des personnes contaminées.

Les services compétents ont par ailleurs constaté l'apparition d'un foyer important de contagion à Pokola (Département de la Sangha) avec 51 sujets testés positif à la Covid-19, dans la période du 22 au 30 juillet.

Dans l'ensemble du pays, il n'y a plus que deux départements (Likouala et Plateaux) qui n'ont pas, à ce jour, de personnes contaminées.

La classification des personnes contaminées par sexe établit toujours une prédominance des hommes sur les femmes, avec respectivement 71,6% et 28,4%.

Les générations les plus concernées demeurent les mêmes : 30-39 ans et 40-49 ans.

Les services sanitaires relèvent le fait que des enfants de moins de 10 ans sont désormais recensés malades, même si c'est dans une faible proportion : 50 cas confirmés, soit 1,4% du total des malades.

Au regard des statistiques collectées à travers le pays, il est à constater un taux de mortalité plus important chez les personnes âgées de 40 ans ou plus. Les malades de la génération 60-69 ans sont ceux qui meurent le plus de la Covid-19, suivis de près par ceux de la génération 50-59 ans.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a fait un :

B. POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COORDINATION NATIONALE ANNONCEES LORS DE SA REUNION DU 24 JUILLET 2020

a/ Préparation de la réouverture des frontières

Il a ainsi indiqué que les autorités compétentes ont mis l'accent sur les modalités de réouverture des frontières aériennes, en suggérant qu'elles soient réouvertes en priorité.

A cet effet, les dispositions suivantes ont été prises :

- publication, le 4 août 2020, d'une circulaire du Premier ministre, chef du gouvernement, << relative aux mesures prescrites dans le transport aérien civil pour la réduction des risques de propagation de la pandémie Covid-19 >> ;
- diffusion, le 5 août 2020, d'une instruction du ministère en charge de l'aviation civile << portant mise en œuvre de la circulaire n°007/PM-CAB relative aux mesures prescrites dans le transport aérien civil pour la réduction des risques de propagation de la pandémie Covid-19 >> ;
- organisation, par les services du ministère de la santé, des tests PCR obligatoires pour tout voyageur venant de l'étranger et arrivant au Congo par des vols des compagnies aériennes desservant notre pays.

Les ministres en charge des transports et de la santé travaillent avec une société privée qui pourrait recevoir délégation de service public pour se substituer aux services du ministère de la Santé, en partie ou en totalité, aux frontières ;

- finalisation imminente d'un document récapitulatif des modalités de mise en œuvre du protocole sanitaire, en rapport avec l'épidémie de Covid-19, à faire

respecter à toutes les frontières du pays.

b/ Implication plus importante de la force publique pour faire respecter les mesures de prévention

Les ministères en charge de l'Intérieur et de la Défense ont élaboré un document identifiant les lieux de rassemblement et indiquant les actions qui pourraient y être menées afin de faire respecter les mesures dites barrières.

Les lieux de rassemblement identifiés sont : les marchés domaniaux, les lieux abritant les veillées mortuaires, les morgues municipales, les voies et espaces publics, les établissements, ouverts ou fermés, recevant du public.

Pour chaque lieu de rassemblement, il est prévu des actions ou tâches implicites et explicites de nature à faire respecter les mesures barrières.

La Coordination nationale a constaté qu'il convenait d'y ajouter les salles de mariage et de fête.

c/ Financement et organisation d'une vaste campagne de sensibilisation sur l'épidémie et la prévention

Sous la supervision du ministre en charge de la Communication, les équipes et les plans de campagne ont été mis en place. La sensibilisation renforcée sera amorcée dès la mise à disposition des moyens logistiques et financiers nécessaires.

Le besoin de financement est pour sa part évalué à un milliard quatre cent vingt-trois millions cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante (1.429.192.750) francs cfa.

La Coordination nationale préconise pour ce faire une programmation des actions, par mois ou par bimestre ou encore par trimestre, afin de s'assurer d'une mobilisation effective des tranches du financement par l'Etat.

D'autre part, la Coordination nationale recommande à la Commission mobilisation sociale et communication du Comité technique de riposte, de contacter des donateurs potentiels afin d'obtenir des financements complémentaires.

d/ Suivi des travaux et de l'équipement des centres Covid

Les principaux travaux d'aménagement et d'équipement des salles d'hospitalisation des malades sont à présent achevés dans tous les centres Covid de Brazzaville et de Pointe-Noire (CHU, Leyono, Mfilou, A. Sicé, Loandjili et autres centres).

Les principaux équipements sont installés. D'autres équipements (centrales d'oxygène, scanners et divers autres matériels) sont à compléter.

e/ Conscientisation des personnels impliqués dans les soins et paiement régulier de leurs primes

Les services compétents se sont engagés à continuer à œuvrer à la conscientisation des personnels de santé intervenant dans les soins à apporter aux malades de Covid-19.

S'agissant des primes, il est à retenir qu'elles ne seront désormais versées qu'aux personnels réellement en action dans les centres Covid ou dans les formations sanitaires prenant en charge les malades de Covid-19.

Le nombre des bénéficiaires des primes étant ainsi sensiblement réduit, les primes seront désormais versées en même temps que les traitements des fonctionnaires.

f/ Application du nouvel horaire du couvre-feu et des jours de fermeture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire

La Force publique fait respecter sans faille le nouvel horaire du couvre-feu et les jours de fermeture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire.

C'est ainsi qu'après avoir pris note de tous ces éléments portés à sa connaissance, la Coordination nationale a émis les recommandations suivantes.

II/ - Des recommandations de la Coordination nationale

La Coordination nationale recommande aux autorités compétentes de reconduire toutes les décisions arrêtées en sa session du 24 juillet 2020, à savoir :

- la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt (20) jours, soit à compter du 19 août 2020 pour la période à venir ;
- la prorogation du couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 20 heures à 5 heures du matin ;
- la prorogation du couvre-feu sur le reste du territoire national, de 22 heures à 5 heures du matin ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ;
- le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ;
- l'observation, partout et par tous, de toutes les mesures barrières ;
- la non-réouverture des établissements d'enseignement fermés, des résidences universitaires et des internats ;
- la non-réouverture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ;
- l'interdiction des rencontres de sport collectif et des spectacles ;
- la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention ;
- l'exercice des contrôles sanitaires et de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays.

Afin de renforcer la prévention, la Coordination nationale recommande les mesures suivantes :

- rendre payant (pour chaque voyageur) le test PCR obligatoire réalisé à l'aéroport, à l'arrivée des vols internationaux. Le prix recommandé est fixé à 20.000 frs CFA, soit trente euros (30) ou quarante dollars (40 \$US) par personne testée ;
- interdire la pratique du sport individuel et les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou ;
- interdire l'installation sur la voie et les espaces publics des chapiteaux destinés à accueillir des personnes ;
- limiter à dix (10) le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps, à la morgue, d'un parent décédé, en voie d'inhumation ;
- limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

En vue de contribuer à la redynamisation de l'économie nationale, la Coordination nationale recommande de :

- rouvrir les frontières aériennes à partir du lundi 24 août 2020.

La Coordination nationale assortit cependant cette réouverture à la nécessité que les différents acteurs (Etat, compagnies aériennes notamment) s'assurent que toutes les mesures sanitaires et de sécurité nécessaires soient prises pour éviter d'importer de nouveaux cas dans notre pays, ce qui reviendrait à contrarier nos efforts en vue d'endiguer le virus à l'intérieur de nos frontières.

Fait à Brazzaville, le 11 août 2020

**Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie
de coronavirus Covid-19
Le ministre de la Communication et des Médias,
porte-parole du gouvernement**

PARLEMENT

Le gouvernement présente le cadre budgétaire à moyen terme

Le Premier ministre, Clément Mouamba, a présenté, le 10 août devant les deux chambres du Parlement, la politique budgétaire en s'appuyant sur le cadre budgétaire à moyen terme pour la période 2021-2023.

Rappelant le contexte général caractérisé par une crise sanitaire mondiale, le chef du gouvernement a indiqué que l'économie congolaise, qui avait amorcé un léger redressement à partir de 2018, a subi un choc sur le plan macroéconomique et budgétaire. Présentant les perspectives économiques et financières de la période 2021-2023, le Premier ministre a annoncé que le taux de croissance moyen du Produit intérieur brut (PIB) sur la période atteindrait 0,8%, reflétant le comportement cyclique du secteur pétrolier et une reprise progressive des activités du secteur non pétrolier.

« Ce taux est de loin inférieur à celui de la croissance démographique de notre pays qui se situe à 2,6%. Cet indicateur doit être pris en compte dans le cadre de notre stratégie de réduction de la pauvreté », a-t-il rappelé.

Selon lui, les recettes et les dépenses budgétaires projetées tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, des différentes mesures prises par le gouvernement pour accroître les recettes fiscales et non fiscales ainsi que pour rendre efficace la dépense publique. Rappelant les hypothèses macroéconomiques relatives au secteur pétrolier pendant les trois prochaines années, Clément Mouamba



a indiqué que les ressources budgétaires s'établiraient à 1 777,0 milliards FCFA en 2021, 2 062,5 milliards FCFA en 2022 et 2 023,2 milliards FCFA en 2023.

« Les dépenses budgétaires augmenteraient à un rythme annuel moyen de 0,5% et s'établiraient à 1519,5 milliards de FCFA en 2021, 1540,9 milliards de FCFA en 2022 et 1536,1 milliards de FCFA en 2023. Ces niveaux de ressources et de dépenses reflètent des budgets prévisionnels, à n'en point douter, largement inférieurs à ceux que le Congo a connus

avant la chute du prix du baril intervenu à la mi-2014 », a-t-il précisé.

La dette publique en moyenne s'afficherait à 92,3% du PIB

Sur l'ensemble de la période, les soldes budgétaires globaux (dons inclus) seraient excédentaires, à hauteur de 257,5 milliards FCFA en 2021, 521,5 milliards FCFA en 2022 et 487,1 milliards FCFA en 2023, soit respectivement 4,3%, 8,9% et 8,0% du PIB. Le stock de la dette publique projeté s'afficherait en moyenne à 6045,8 milliards FCFA, soit 92,3% du PIB, ce

qui resterait au-dessus de la norme communautaire Cémac de 70%. Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient, quant à elles, en moyenne à 129,3 milliards FCFA, soit 129,0 milliards FCFA en 2021, 130,0 milliards FCFA en 2022 et 129,0 milliards FCFA en 2023. En raison du niveau relativement important de la dette, les charges financières seraient en moyenne à 793,0 milliards FCFA, avec 799,1 milliards FCFA en 2021, 807,0 milliards FCFA en 2022 et 772,0 milliards FCFA en 2023.

« Au cours de la période, il ressort

tirait un besoin de financement qui baisserait à un rythme annuel moyen de 38,5%, avec 412,6 milliards de FCFA en 2021, 155,5 milliards de FCFA en 2022 et 155,9 milliards de FCFA en 2023 », a poursuivi le chef du gouvernement.

Pour atteindre, enfin, cet objectif général, la politique budgétaire poursuivra à moyen terme quelques objectifs spécifiques. Il s'agira de réduire le déficit primaire hors pétrole, c'est-à-dire accroître les recettes budgétaires provenant des autres secteurs de l'économie; améliorer la transparence et la discipline budgétaires; rendre soutenable la dette publique.

Les préoccupations des députés ont, quant à elles, porté, entre autres, sur les dispositions envisagées pour éviter une baisse de la production pétrolière en 2023; la non-indication de manière précise dans le document de cadrage budgétaire de la contribution des secteurs miniers, forestiers et touristiques comme pour le secteur pétrolier. Les députés ont également souligné la nécessité d'un engagement ferme du gouvernement pour lancer de manière effective dès 2021 le processus d'apurement de la dette commerciale intérieure et de résorption du déficit des deux caisses de sécurité sociale.

Parfait Wilfried Douniama

ETAT CIVIL

150 mille personnes dépourvues d'acte de naissance

Un atelier consacré au système d'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie dans le département de Brazzaville s'est ouvert le 11 août, sous le patronage du préfet directeur de l'administration du territoire, Jacques Essissongo, en présence du maire de la ville, Dieudonné Bantsimba.

Organisée par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cette rencontre réunit durant deux jours tous les administrateurs maires des différents arrondissements de la capitale. Elle constitue un véritable cadre d'échanges qui leur permettra d'identifier ensemble les différents problèmes qui minent le système d'enregistrement des naissances dans le département de Brazzaville touchant près de 150 mille mineurs comme majeurs dépourvus d'acte de naissance au Congo. Selon le préfet directeur général de l'administration du territoire, Jacques Essissongo, cet atelier vient à point nommé quand on sait que toutes les interrogations au niveau international, régional et sous-régional sont essentiellement fondées sur l'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques vitales des faits de l'état civil en général et parti-



Photo de famille

culièrement des naissances en cette période de la pandémie du coronavirus « Covid-19 ». Il a notamment souligné que

le Congo s'est engagé à avoir zéro enfant sans acte de naissance sur son territoire d'ici à 2022. « C'est un engage-

ment qu'il doit effectivement mettre en œuvre dans le cadre des plans d'action régional et national d'éra-

« C'est un engagement qu'il doit effectivement mettre en œuvre dans le cadre des plans d'action régional et national d'éradication de l'apatridie »

dication de l'apatridie», a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le représentant résident du HCR au Congo, Cyr Modeste Kouamé, a rappelé aux participants qu'il est important qu'un diagnostic soit fait sur le système d'enregistrement des naissances afin d'identifier les forces et les faiblesses et dégager par la suite les pistes de solutions de manière à régler définitivement la question. Il s'est également réjoui des efforts consentis au niveau national avec l'adoption par le Parlement congolais des deux conventions sur l'apatridie, soit celle de 1954 relative au statut des apatrides et celle de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie. Soulignons qu'on compte actuellement plus de 10 millions de personnes à travers le monde qui vivent sans identité et sans nationalité. Etre apatride, signifie ne pas avoir de nationalité.

Guillaume Ondzé

VIE ASSOCIATIVE

Sodios organise une rencontre sur les droits des veuves

L'association Sodios et le Groupe de réflexion contre les violences faites aux femmes ont tenu, le 8 août, une conférence-débat au village touristique à Djeno dans le 6^e arrondissement Ngoyo sur le thème "Veuvage entre tradition et modernité".

Animée par Jessica Mamoni Goma, magistrat au Tribunal de grande instance de Pointe-Noire et Mme Bernadette Bephangayahou, présidente de l'association sodios (Solidarité, disponibilité des oeuvres sociales), la conférence-débat a eu pour but d'échanger avec les veuves sur leurs droits et recueillir les différents témoignages sur leur condition de veuvage pour en faire, le cas échéant, un plaidoyer. Lors de sa communication axée sur la veuve, tel que le définit le code de la famille au Congo, les rites de veuvage, les successions et le droit de maintien dans les lieux, Jessica Mamoni Goma a dit que la veuve est toute femme qui a contracté un mariage à l'état civil avec son conjoint. Le pré-mariage ou la dot ne sont pas pris en compte dans ces dispositions. Elle a renchéri que le pré-mariage ne peut excéder cinq ans puisqu'après les deux conjoints ont l'impérieux devoir de se marier. Les rites de veuvage ne sont pas obligatoires,



La photo de famille à Djeno Crédit photo "Adiac"

a-t-elle ajouté, et ne peuvent s'imposer de facto à la veuve. Pour la juriste, en matière de succession, la veuve a des droits aussi tout comme les enfants et la famille du défunt mari. « De nombreuses familles outrepassent leurs droits et ne respectent pas les textes ni la veuve en profitant de la fragilité de celle-ci pendant le veuvage. Pour que les choses bougent, les veuves doivent venir

voir les juges, dénoncer les abus qu'elles subissent et ensemble nous pouvons engager les procédures judiciaires prévues par la loi », a-t-elle conseillé. Et d'ajouter que la veuve, jusqu'à un an après la disparition de son époux, peut rester dans la maison sans être dérangée selon les textes. Elle est libre après cette période de faire un autre choix. Jessica Mamoni Goma a poursuivi que la veuve

n'est pas un objet qui rentre dans la succession et certains beaux-parents obligent la veuve de se remarier dans leur famille. Les traditions sont à la base de certaines violences faites sur les veuves d'où la nécessité d'associer aux prochains échanges les chefs de quartiers, les chefs de famille pour que les dispositions contenues dans le Code de la famille soient intériorisés par tous,

a-t-elle conclu.

Contente de voir beaucoup de femmes à ces retrouvailles, Bernadette Bephangayahou a signifié que le veuvage n'est pas une fatalité. Les veuves doivent cesser d'avoir peur de leurs belles-familles. Elles doivent faire valoir leurs droits prévus par le Code de la famille et dénoncer toutes les violences qu'elles subissent. Les associations, les affaires sociales, etc. sont là pour les accompagner. Pour elle, les veuves doivent chercher à s'autonomiser en exerçant des activités génératrices de revenus pour bien s'occuper de leur progéniture. Aux jeunes filles qui vivent sous un même toit avec leurs compagnons, la présidente de Sodios les a exhortées d'officialiser leur union par un acte de mariage délivré par un administrateur-maire d'arrondissement, après cinq ans de pré-mariage. Cette rencontre organisée en différé de la journée internationale de la veuve a édifié les veuves sur leurs droits.

Hervé Brice Mampouya

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

CÉRAMIQUES

PEINTURES

MUSIQUE









L'art dans sa **Cénéralité**,
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpiila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzoville

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DUR-QuaP) vise à améliorer l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés à Brazzaville et à Pointe Noire ; et de renforcer les capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine. Il comprend trois composantes principales dont : l'intégration et la restructuration des quartiers ; le renforcement des capacités des institutions ; la gestion, la coordination et l'évaluation du projet.

Ainsi, il est prévu dans le cadre du projet DURQuaP, notamment de la composante 1 « Intégration et restructuration des quartiers », la réhabilitation de 10.000 mètres carrés d'ouvrages antiérosifs à Brazzaville, sur le site dit « Bissita », dans l'arrondissement 7 Mfilou.

La mise en œuvre d'un tel projet peut affecter de façon significative les ressources naturelles et les hommes, selon l'importance des activités et les milieux dans lesquels elles s'exercent. Aussi, le projet est éligible à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), conformément aux dispositions du Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009, fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social en République du Congo et au vu des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale (BM), en particulier la PO 4.01 relative à l'évaluation environnementale.

L'approche méthodologique pour la réalisation de la NIES s'est articulée autour des axes suivants :

- Revue documentaire ;
- Enquête de terrain ;
- Consultation des parties prenantes ;
- Analyse des données ;
- Rédaction du rapport ;
- Soumission du rapport à la validation.

B. BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire un ouvrage qui diminue la vitesse de l'eau dans les ravines abaissant ainsi sa puissance érosive, et à remonter le niveau de celui-ci, favorisant ainsi le dépôt des limons. Ainsi, l'ensemble des travaux à réaliser, se présente ainsi que suit :

- mobilisation et installation de chantier ;
- études d'exécution ;
- commande /approvisionnement et travaux préparatoire sur site ;
- travaux d'aménagement du canal 1 y compris la protection des talus ;
- travaux d'aménagement du bassin de dissipation d'énergie et du canal 2 ;
- travaux de protection des talus à l'arrière de l'ouvrage existant en gabion ;
- travaux d'aménagement des descentes d'eau 1, 2 et 3 ;
- travaux d'aménagement des voiries et caniveaux ;
- repli de chantier.

C. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

-Cadre politique national

Sur le plan juridique, la République du Congo dispose des documents ci-après qui concernent la réalisation du présent projet :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- la Politique et Stratégie Nationale en matière d'Hygiène.

-Cadre politique international

Les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale applicables à ce projet sont :

- la PO4.01 relative à l'évaluation environnementale ;
- la PO4.12 portant sur la réinstallation involontaire ;
- la PO4.11 concernant les biens culturels.

-Cadre juridique national

La République du Congo dispose de plusieurs lois, textes et règlements concernant la gestion de l'environnement. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- la Constitution du 06 Novembre 2015 ;
- la Loi-Cadre 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et des lois sectorielles. Cette loi est complétée par les textes d'application ;
- la Loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'Eau ;
- le Décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures des études et notices d'impact environnemental et social en République du Congo ;
- l'Arrêté n° 4406/MTE/Cab du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales.

Quelques textes relatifs au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (rapport final du CGES, 2014/PRQP) énumérés ci-dessous sont applicables au présent projet, à savoir :

- la Loi N° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau ;
- le Décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières ;
- la Loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat.

-Cadre juridique international

La République du Congo a ratifié plusieurs textes internationaux dans de nombreux domaines dont l'industrialisation, la gestion des déchets spéciaux et autres déchets, l'eau, les changements climatiques, la biodiversité. Elle n'a pas souscrit à ceux relatifs aux res-

sources énergétiques et minières ainsi qu'à l'urbanisation.

-Analyse comparative de la réglementation congolaise et des politiques de la BM
L'analyse effectuée entre la réglementation congolaise en matière de l'environnement et les Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale a permis de noter qu'il existe une concordance entre la politique nationale sur les évaluations environnementales et les Politiques Opérationnelles de la BM sur l'évaluation environnementale ; les ressources culturelles physiques ; la réinstallation involontaire ; les consultations publiques. Toutefois, il est essentiel de relever qu'un renforcement des capacités (humaines, techniques, de gestion) devrait être fait au niveau de la Direction Générale de l'Environnement, afin que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle.

-Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, et en rapport avec certaines de leurs attributions (préparation de DAO, procédures de conduite des EIES, application de la réglementation en matière d'exploitation des mines, des carrières, mise en œuvre des projets de santé, du foncier, valorisation des matériaux locaux, sécurisation des personnes et leurs biens), les structures citées ci-dessous sont impliquées dans la mise en œuvre du projet de construction des ouvrages antiérosifs dans l'Arrondissement de Mfilou à Brazzaville. Il s'agit de : l'Aménagement, l'Équipement du Territoire et Grands Travaux ; l'Économie Forestière ; l'Énergie et l'Hydraulique ; les Mines et la Géologie ; la Construction, l'Urbanisme et l'Habitat ; le Travail ; les Affaires Foncières et le Domaine Public ; l'Intérieur et la Décentralisation ; l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation ; la Santé et la Population ; l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche ; l'Équipement et l'Entretien Routier ; les Affaires Sociales ainsi que de la Promotion de la femme.

D. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DU PROJET

Le site du projet est dans l'arrondissement 7, Mfilou à Brazzaville. Il connaît un climat tropical humide et chaud caractérisé par deux saisons. Les températures moyennes minimales mensuelles oscillent autour de 22°C tandis que les maximales avoisinent les 31°C. Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 1466mm. La nature du sol est sablo-argileuse et sensible à l'érosion. La zone du projet est caractérisée par des reliques d'une végétation de type galerie forestière, généralement herbeuse avec quelques grands arbres. Cette végétation a été fortement détruite lors de l'implantation des établissements humains. Quant à la faune du quartier, elle est composée des micro-organismes, vertébrés (lézards, serpents, etc.) et invertébrés (papillons, etc.), ainsi que des animaux domestiques tels que : chiens, chats, ovins et caprins, le plus souvent en divagation.

Le phénomène des érosions actuellement vécu dans la zone du projet, est la cause de plusieurs situations inconfortables pour les populations qui vivent dans la hantise permanente de voir leurs habitations et leurs biens détruits à tout moment, particulièrement en saison des pluies. Les conséquences sont nombreuses au rang desquelles, on peut citer les éboulements de terrains, l'accumulation des déchets dans le but de lutter contre les érosions, la pollution de la qualité de l'eau liée à la présence de ces déchets, les inondations, la fragilité du sol, la dégradation de l'ouvrage existant liée au ruissellement non contrôlé des eaux lors des fortes pluies, etc. A cela s'ajoute l'enclavement des zones touchées par ces érosions, l'augmentation du taux de maladies, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, le préjudice subi par le niveau scolaire des enfants, la dégradation des conditions de vie des populations, l'augmentation du taux d'accidents, la montée du niveau d'insécurité liée à l'absence d'électrification de ces zones, la destruction avancée des habitations d'où la disparition des parcelles, etc.

-Enjeux environnementaux et sociaux majeurs

Après analyse de l'état initial du site du projet, les enjeux environnementaux et sociaux s'y rapportant se résument aux :

- Enjeux négatifs
 - la dégradation du milieu biophysique (air, eau, sol, flore, faune, paysage) ;
 - les risques de transmission de maladies (IST, VIH-SIDA et COVID-19) ;
 - les risques d'accidents
 - conflits sociaux dus à la réalisation du projet.
- Enjeux positifs
 - la création de plusieurs emplois temporaires ;
 - les opportunités d'affaires et la création d'activités génératrice de revenus ;
 - l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations ;
 - l'amélioration des conditions de santé des populations ;
 - la réduction des risques d'accidents.

E. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Impacts positifs

Au nombre des impacts positifs significatifs liés à la mise en œuvre du projet, l'on peut noter :

- la création de plusieurs emplois temporaires ;
- le développement des opportunités d'affaires ;
- la création d'activités génératrice de revenus (AGR) ;
- l'amélioration de l'état du paysage ;
- l'amélioration de l'hygiène et de la salubrité de la zone ;
- l'amélioration de la mobilité et de l'accès aux infrastructures sociales de base ;
- l'évacuation aisée pour une prise en charge rapide en cas de maladie ;
- un meilleur développement de l'habitat ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- l'amélioration de conditions de vie ;

•etc.

- Impacts négatifs

En ce qui concerne les impacts négatifs du projet, on peut relever :

- la dégradation de la qualité de l'air par les poussières et les émissions de gaz à effet de serre ;
- les nuisances sonores et olfactives ;
- les risques de pollution des sols et des eaux ;
- la perte de la biodiversité ;
- les risques de transmission de maladies (IST, VIH-SIDA et COVID-19) ;
- la pratique des violences basées sur le genre (VBG), l'abus et le harcèlement sexuel (A S et HS)
- les risques d'accidents ;
- la perturbation de la mobilité des populations ;
- les risques de conflits liés au mécontentement des populations ;
- etc.

F. CONSULTATIONS DU PUBLIC

Les enquêtes et consultations publiques ont été réalisées, conformément au Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) d'une part, et selon la PO 4.01 de la Banque Mondiale, relative à l'évaluation environnementale d'autre part, à travers des séances de travail avec les autorités politiques (Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture, Maire de l'Arrondissement 7, Mfilou), les représentants des administrations décentralisées (Environnement, Travaux Publics et Entretien Routier, Santé, Travail, Affaires Foncières, etc.), ainsi que des réunions d'information et d'échange avec les populations riveraines des quartiers Nzoko-Mbimi et Massina sous la forme de focus group.

Les principales préoccupations des différentes parties prenantes, se résument ainsi que suit :

- Autorités politiques et administratives : soucieuses de l'amélioration des conditions de vie de leurs administrés, les autorités pensent que le projet de construction de l'ouvrage antiérosif constitue une des réponses à la politique du gouvernement concernant le développement urbain des quartiers précaires pour l'amélioration des conditions de vies et de la lutte contre la pauvreté. L'exécution de ce projet est une occasion d'offrir aux jeunes des emplois temporaires, il facilitera un accès aux infrastructures publiques, telles que les écoles, les hôpitaux et centres de santé, les marchés, etc.
- Populations riveraines et vendeurs : la construction de cet ouvrage antiérosif évitera de nouvelles pertes des habitations, des parcelles et même d'être humains, de sortir de la précarité dans laquelle elles sont restées longtemps plongées avec de maux comme les difficultés d'accès aux infrastructures et services de base de qualité, faible développement économique de leurs quartiers, etc.

Il ressort de ces consultations publiques que le projet de construction des ouvrages antiérosifs du quartier Nzoko-Mbimi, dans l'arrondissement de Mfilou à Brazzaville a fait l'objet d'une adhésion de toutes les couches de la population et des autorités politico-administratives, car il est une opportunité de développement du quartier, qui correspond ainsi aux objectifs visés par le DURQuaP.

G. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Dans le cadre de l'élaboration du PGES, plusieurs mesures ont été proposées en vue bonifier les impacts positifs et d'atténuer les impacts négatifs du projet. Ces mesures ont pour objectifs de :

- éviter la dégradation de la qualité de l'air ;
- éviter la pollution des eaux et des sols ;
- protéger les sols contre les érosions ;
- éviter la perte de la biodiversité ;
- éviter de dégrader davantage l'aspect du paysage ;
- éviter les incidents et les accidents lors des travaux ;
- réduire le taux de chômage ;
- informer la population sur les opportunités d'emploi ;
- réduire les impacts liés au temps et aux coûts de mise en œuvre des travaux ;
- garantir la cohésion sociale entre le projet et les populations ;
- prévenir les risques de contamination et de propagation des maladies et infections ;
- éviter tous désagréments liés au mécontentement des populations ;
- limiter le taux de délinquance, de déviance, de grossesses non-désirées et de VBG ;
- améliorer les conditions de vie des populations ;
- garantir l'hygiène et la santé des employés et des populations ;
- rétablir la biodiversité dans son état naturel ;
- créer les activités alternatives à la fin du projet ;
- garantir la durabilité des ouvrages aménagés
- améliorer et garantir un cadre de vie agréable pour les populations ;
- lutter contre le phénomène d'érosion ;
- etc.

L'efficacité de ces mesures passe par une forte sensibilisation de toutes les parties prenantes au projet, ainsi que de la mise en œuvre de tous les plans proposés. Ces mesures doivent être accompagnées de l'implication véritable du COLODE, des autorités locales et des groupes d'intérêt dans la mise en œuvre du projet.

Les principaux acteurs de surveillance et de suivi de la mise en œuvre des mesures sont :

- Le Maître d'Ouvrage : Mairie de Brazzaville ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué : Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux via la Délégation Générale des Grands Travaux
- Le Maître d'œuvre : Bureau de contrôle avec l'appui d'un Responsable Environnement ;
- L'Entreprise de construction avec un Responsable Environnement dans l'équipe du personnel clé, pour la mise en œuvre des mesures préconisées ;
- La Direction en charge de l'Environnement de la Mairie de Brazzaville ;
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE) ;
- La Cellule d'Exécution (CE) du DURQuaP, pour le suivi environnemental du projet.

La mise en œuvre du PGES ainsi que des plans d'accompagnement se fera conformément à la législation congolaise en la matière et aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PGES de ce projet a été estimé à quarante-deux (42.000.000) millions de francs CFA.

Ainsi, sur le plan environnemental et social, un bon suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées permettra d'inscrire le projet dans la faisabilité et la durabilité.

K- CONSIDERATIONS SUR LE COVID-19 A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES ANTI EROSIFS

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de construction des ouvrages anti érosifs pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19. Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit :

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées ;
- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;
- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;
- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;
- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;
- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté) ;
- De la continuité des fournitures et des activités du projet : lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté ;
- De la formation et communication avec les travailleurs : les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;
- De la communication et contact avec la communauté : les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

PS : Un délai de quatorze (14) jours est donné au public pour envoyer des commentaires sur ce résumé exprimant le contenu du rapport sur cette notice.

Le rapport sur la notice relative à la construction des ouvrages du site à érosion peut être consulté dans le site internet.

Contacts

Secrétariat DURQuaP

Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo. Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29

Email : cepdurquapdgg@gmail.com

SANTÉ

La fondation SNPC renforce l'hôpital Edith-Lucie-Bongo-Ondimba en médicaments

La structure en charge de la politique sociale de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a mis à la disposition de l'Hôpital général Edith-Lucie-Bongo-Ondimba (HGELBO) des médicaments et autres consommables de santé qui servent non seulement à la prise en charge des cas de Covid-19 mais aussi et surtout des autres pathologies considérées comme facteurs aggravant de la pandémie.

« Les médicaments et autres consommables de santé que nous venons de recevoir faciliteront une couverture diversifiée puisqu'ils concernent l'ensemble des tiroirs pharmaceutiques des différents services de l'hôpital. C'est donc une assistance adaptée à nos besoins », a expliqué le directeur général de HGELBO d'Oyo, le Pr Donatien Moukassa, qui a en outre souligné qu'il s'agit d'un deuxième don de la part de la fondation SNPC en l'espace de quelques mois, le premier ayant servi à faire fonctionner à plein régime le service de radiologie. Par ailleurs, le préfet du dé-



Le secrétaire général de la Fondation SNPC remettant un kit de médicaments au préfet de la Cuvette

« ...Il ne faut pas oublier d'autres maladies comme le paludisme, la tuberculose, le diabète... Nous devons lutter en même temps contre le coronavirus et contre ces maladies qui existent depuis toujours et qui peuvent compliquer la prise en charge de la Covid-19 »

partement de la Cuvette, Jean Christophe Tchicaya, qui a symboliquement réceptionné un kit de médicaments des mains du secrétaire général de la fondation SNPC, Marie-Joseph Letembet, a indiqué que ces produits serviront à l'amélioration de la prise en charge, en termes de soins, sur l'ensemble des circonscriptions

sanitaires que compte le département. Pour Marie-Joseph Letembet, le fait que ce don soit constitué prioritairement des médicaments permettant de soigner d'autres pathologies au moment où la Covid-19 fait rage s'explique. « Il est vrai que nous sommes dans une période pandémique liée à la

Covid-19. Mais, il ne faut pas oublier d'autres maladies comme le paludisme, la tuberculose, le diabète... Donc nous devons lutter en même temps contre le coronavirus et contre ces maladies qui existent depuis toujours et qui peuvent compliquer la prise en charge de la Covid-19 », a-t-il fait savoir. Les données épidémiolo-

giques sur la pandémie soulignent en effet que ceux qui décèdent de la Covid-19 ont pour la plupart des antécédents sanitaires liés à d'autres maladies qui deviennent alors facteurs aggravant.

Le gouvernement avait retenu l'hôpital général Edith-Lucie-Bongo-Ondimba au nombre des structures sanitaires devant assurer la prise en charge clinique des malades dans le cadre de la riposte à la Covid-19. Ainsi, les prélèvements faits dans la zone septentrionale du pays, dans le cadre du dépistage de masse, y sont analysés. Le don de médicaments et autres consommables de santé renforce sa capacité de prise en charge.

En rappel, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, la fondation SNPC a apporté en avril dernier une enveloppe de cent millions de FCFA dans le fonds de solidarité nationale. Deux mois plus tard, elle a réhabilité le centre de santé intégré du village de Tchiminzi, dans le district de Tchiamba-Nzassi, à 97km de Pointe-Noire avant de distribuer des masques dans les différents marchés domaniaux de Brazzaville. Selon Marie-Joseph Letembet, la structure ne va pas s'arrêter là.

Rominique Makaya

FÊTE NATIONALE DU CONGO

Du sport au coeur des festivités à Lyon

L'association des Congolais du grand Lyon, l'ACGL, soutient l'organisation de micros-événements sportifs en respectant les mesures sanitaires et la distanciation physique, dans le cadre des festivités du soixantième anniversaire de l'indépendance de la République du Congo.

EVENEMENT EVENEMENT A LYON

A L'OCCASION DES 60 ANS DE L'INDEPENDANCE

SAMEDI 15 AOÛT 14 H 00 MINUTES

VENEZ SOUTENIR

DU CONGO BRAZZAVILLE

LYON VS BLOIS

LYON VS PARIS

VOTRE EQUIPE

SPONSORISE PAR

LYON UNIVERS

LYON FERMETURE SERRURIER

A.C.G.I

GLYNN GINGINBRE

M.A.S PLOMBERIE

TESS EXOTIQUE

BRAZZA-KIN MERE EVE-EDGARD

RESTO D. TYSON MOBALI YA TEMBE

HARKADY CISEAU D'OR

SEPELA EXOTIC

EDEN EXOTIQUE CHEZ COLONEL

SALON CONTINENTAL ERIC MAVOUNGOU

Jean-Jacques Ndomba

Pour plus d'infos appelez

Capit Kinshasa 06 51 35 29 96

Durant 06 60 04 29 87

Daryl 06 72 66 55 15

N.B: MASQUE OBLIGATOIRE pour le bien de tous

AU Parc de Parilly

venez nombreux

sans oublier votre appétit

France. Comme l'année dernière, pour la célébration du 15 août relative à la fête de l'indépendance du Congo, l'ACGL soutiendra l'organisation au Parc de Parilly à Bron un mini-tournoi de football parrainé par l'ancien international de football, Jean-Jacques Ndomba le Géomètre avec comme invité spécial, son homologue Diable Rouge Angés Ngapi.

Les rencontres opposeront, cette fois-ci, les équipes congolaises de Paris, Blois et Lyon, apprend-on de Yolaine Eleka Vienne, sa vice-présidente, et chargée des relations extérieures.

L'ACGL, créée en 2011, a pour but de structurer la diaspora congolaise à Lyon et accompagne, entre autres, les entrepreneurs congolais. C'est dans ce cadre qu'avait été organisé, le 13 août de l'année dernière, conjointement par l'association et le Groupe École de Commerce de Lyon, au campus de cette dernière à Vaise (Lyon - France), un échange autour de l'entrepreneuriat au Congo, en présence de 20 chefs d'entreprise et entrepreneurs congolais et de l'ancien député Michel Terrot, ami du Congo.

Marie Alfred Ngoma

MUSIQUE SACRÉE

Le pasteur Merlin Bakalé lance « Au crépuscule »

Produit par la maison MB, ce maxi single est disponible déjà en ligne sur toutes les plateformes numériques depuis le 10 juillet dernier.



Le EP « Au crépuscule » est un métissage des sonorités musicales, avec pour base la Rumba congolaise. Ce maxi single contient des chansons ci-après : « Au crépuscule », « Bibundeli ya papa », « Je te louerai », et « Quel est ton nom ? » Sa sortie physique en CD et DVD dudit album aura lieu le 22 août à la Fnac de Brazzaville.

Le pasteur Merlin Bakalé est un prédicateur, artiste musicien, et auteur compositeur d'origine congolaise. Membre de l'église Les Assemblées de Dieu de Pentecôte (ADP) depuis 1988, il a été consacré pasteur en 2013.

Dirigeant du groupe « Je suis », et autrefois membre du groupe de chant ADP Gospel, il a décidé aujourd'hui de se lancer en carrière solo avec son tout premier opus « Au crépuscule » qui est disponible en ligne sur toutes les plates-formes numériques depuis le 10 juillet 2020.

Bruno Okokana